



# Charte des valeurs

Juin 2023

La charte des valeurs de DRIGET SARL doit constituer un repère pour ses salariés.

Elle doit permettre à chacun d'exercer sa fonction en toute conscience de ses droits et devoirs vis-à-vis de l'ensemble de ses interlocuteurs (salariés, clients, partenaires) en assurant au quotidien les valeurs de Respect, de Solidarité et d'Éthique.

## • Respect

Le Respect est l'attitude d'acceptation ou de considération envers quelqu'un ou quelque chose.

Chez DRIGET, nous nous engageons à :

- Considérer chacun et chacune sans discrimination d'âge, de sexe, de nationalité ou de religion.
- Protéger la santé et la sécurité de nos collaborateurs, de nos clients et de nos intervenants extérieurs.
- Devenir acteur de la préservation de l'environnement et optimiser l'utilisation des ressources naturelles.
- Diminuer notre production de déchets, les valoriser et favoriser une économie circulaire.
- Maîtriser notre chaîne de fournisseurs pour veiller au respect des Droits Humains.

## • Solidarité

La Solidarité est un devoir moral de soutien dans un but d'enrichissement mutuel.

Chez DRIGET, nous nous engageons à :

- Promouvoir l'entraide et le partage entre nos collaborateurs.
- Écouter et accompagner nos collaborateurs, nos clients et fournisseurs dans les difficultés.
- Favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, des stagiaires ou alternants.
- Accompagner des projets sportifs permettant aux plus jeunes d'apprendre des valeurs.
- Soutenir des actions locales de partenariat à visée socio-culturelle et environnementale.

## • Éthique

Notre Éthique vise à allier le développement de nos activités et la considération portée à nos équipes, nos fournisseurs et nos clients.

Chez DRIGET, nous nous engageons à :

- Placer nos collaborateurs au centre de notre politique managériale.
- Veiller à la loyauté de nos pratiques commerciales.
- Agir avec professionnalisme et transparence pour renforcer la confiance de nos clients.
- Lutter contre les faits de corruption, de trafic d'influence, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics, de favoritisme ou de tout autre manquement à la probité.
- Réduire et/ou supprimer tous les produits ayant un impact négatif sur la santé et l'environnement.

Fait à Châlons-en-Champagne le 12 juin 2023

Signé Céline et Christophe Driget, co-gérants

